

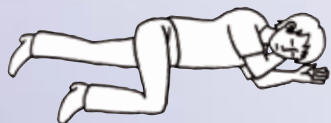
■ Premiers gestes

Un certain nombre d'appareils permettent de détecter les taux de CO dans l'air ambiant. Les pompiers et les services de secours en disposent tout comme il existe des détecteurs à usage domestique que l'on place habituellement dans les maisons à côté de la chaufferie.

Avant d'intervenir auprès d'une personne victime d'intoxication au CO, il faut d'abord prendre toutes les précautions pour éviter de s'intoxiquer soi-même.

Il faut donc :

- aérer le local : ouvrir portes et fenêtres ;
 - arrêter l'appareil : si possible (un appareil au charbon ne peut être arrêté!) ;
 - sortir la ou les victimes(s) du local ;
 - installer la victime en position latérale de sécurité, c'est-à-dire couchée sur le côté pour éviter qu'elle ne s'étouffe dans ses vomissements ;
 - appeler un médecin ou le **100** ou le **112** en signalant qu'il s'agit d'une intoxication au CO.
- Si la personne est inconsciente, ne pas oublier de le signaler !



Le traitement médical consistera en une mise au repos et de l'administration d'oxygène.

■ Prévention

La plupart des accidents se produisent dans la salle de bain. C'est un local peu ventilé où l'air est saturé en vapeur d'eau. Il faut donc faire vérifier si les appareils sont munis d'un système de sécurité et s'ils présentent de la rouille ou de la corrosion.

Au niveau des pièces de séjour, la plupart des accidents sont dus à des appareils individuels de chauffage, poêle à mazout, convecteur à gaz, cassette, feu ouvert... et donc avant d'acquérir un appareil, il faut impérativement demander conseil à un professionnel : chauffagiste, architecte...

Les intoxications dans les chambres à coucher peuvent être liées à un appareil de chauffage mobile.

Le risque d'intoxication est d'autant plus grand que la personne est endormie, alors que ce type d'appareil ne peut être utilisé de façon continue.



Les intoxications au CO dans la cuisine sont dues le plus souvent à un appareil de production d'eau chaude ou plus rarement à une cuisinière au charbon, un four à gaz, un convecteur à gaz ou un poêle à mazout.

Dans le garage, les intoxications sont dues le plus souvent à l'inhalation des gaz d'échappement d'une voiture. Même en laissant la porte ouverte, il est dangereux d'installer le barbecue dans le garage. De même, l'utilisation d'un groupe électrogène à

Prévention :
aérez régulièrement vos lieux de vie, classes d'écoles, etc...

l'intérieur ou tout autre appareil à moteur est susceptible de provoquer une intoxication au CO.

Si la chaudière est installée dans la cave ou dans un autre local, il est important de veiller à une aération suffisante

de la pièce. S'il s'agit d'une chaudière à mazout ou à charbon, la législation impose une vérification de l'appareil et un ramonage annuel attesté par un technicien agréé. Dans le cas du gaz, il n'y a pas d'obligation, mais il est prudent de prévoir une vérification annuelle des conduits d'évacuation.

Attention : être intoxiqué au monoxyde de carbone met rapidement la vie en danger !

Numéros utiles

112 Numéro européen d'urgence
070/245 245 Centre anti-poison

Le monoxyde de carbone

Intoxication • notions • conseils




Liège

Échevinat de la Santé et de la Jeunesse

Rue Mère-Dieu, 4/11 - 4000 Liège

Tél : 04 238 52 00

Fax : 04 223 70 85

CO, qu'est-ce que c'est ?



Le monoxyde de carbone, appelé CO, est un gaz (naturel, butane ou propane) très **toxique**, qui se forme lorsque l'on brûle du pétrole, du mazout, de l'essence, du charbon ou du bois.

Le monoxyde de carbone se mélange à l'air et pénètre dans le sang par les poumons. Le CO perturbe le transport de l'oxygène par les globules rouges et les organes sont ainsi mal oxygénés. Le cerveau est l'organe le plus sensible au manque d'oxygène.

Les symptômes de l'intoxication légère associent des maux de tête, des vertiges, et des manifestations pseudo-grippales. Une exposition plus forte

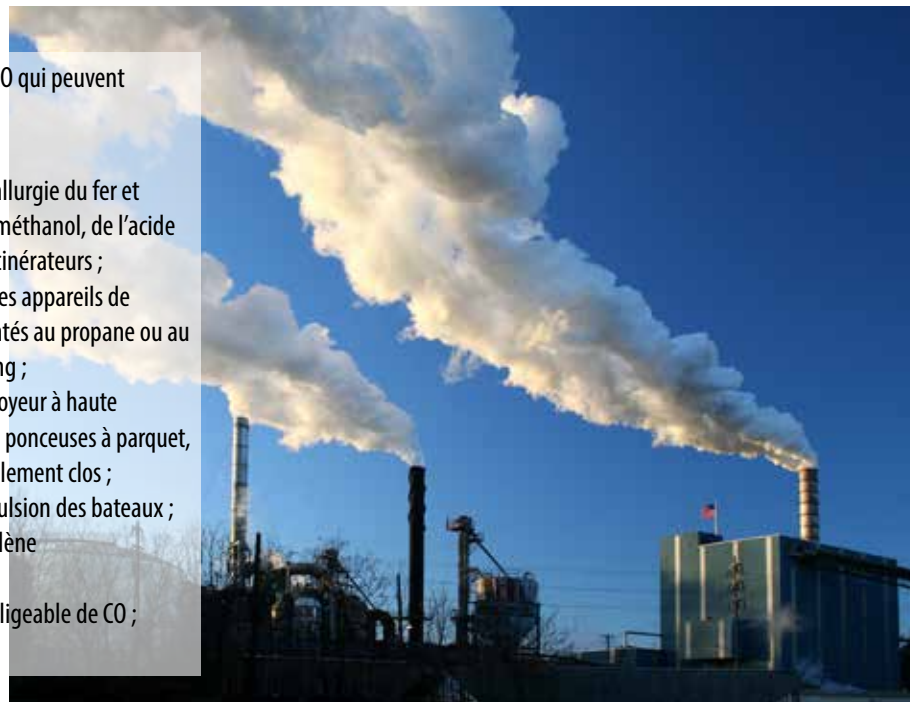
peut entraîner des effets toxiques sur le système nerveux central, le cœur et même provoquer la mort. À la suite de l'intoxication, il persiste souvent des séquelles à long terme. Le monoxyde de carbone peut aussi avoir de **graves effets sur le fœtus** d'une femme enceinte.

Pour prévenir les accidents, il est essentiel de faire **vérifier et entretenir les chaudières**, poêles et chauffe-eau par des ouvriers spécialisés. Les pièces où se trouvent ces appareils doivent toujours être bien aérées. Les cheminées doivent également être régulièrement vérifiées et ramonées.

Sources de CO

Parmi les sources les plus courantes d'émission de CO qui peuvent conduire à une intoxication on trouve :

- les gaz d'échappement des véhicules à moteur ;
- certaines sources industrielles telles que la métallurgie du fer et autres métaux, les industries qui fabriquent du méthanol, de l'acide formique, de l'acide acétique sans oublier les incinérateurs ;
- les foyers de maisons d'habitation, les fours ou les appareils de chauffage, les poêles à bois, les appareils alimentés au propane ou au butane tels que les réchauds portatifs de camping ;
- les outils mécaniques alimentés à l'essence : nettoyeur à haute pression, scies à découper le béton, bétonneuses, ponceuses à parquet, postes à soudeuse utilisés dans des espaces partiellement clos ;
- les groupes électrogènes et les moteurs de propulsion des bateaux ;
- des solvants : white spirit, ou chlorure de méthylène (pour des travaux de décapage) ;
- le tabagisme est également une source non négligeable de CO ;
- les incendies génèrent un taux important de CO.



■ Symptômes

Intoxication aiguë et suraiguë

Les premiers symptômes, en cas de faible niveau d'exposition, sont facilement confondus avec d'autres maladies, en général, un syndrome grippal ou intoxication alimentaire, malaise avec nausées, vertiges et maux de tête. Cela rend le diagnostic de l'intoxication au monoxyde de carbone difficile.



Les principales manifestations apparaissent dans les organes qui dépendent de l'oxygène : le système nerveux et le cœur. Les manifestations que l'on retrouve varient en fonction de l'exposition : tachycardie et hypertension, céphalées, vertiges, confusion, convulsion, troubles de la conscience. L'intoxication au CO peut provoquer également une ischémie du myocarde, une fibrillation auriculaire, une pneumonie, un œdème pulmonaire, une hyperglycémie, une nécrose musculaire, une insuffisance rénale aiguë, des lésions cutanées, des troubles visuels et auditifs, et un arrêt respiratoire. Les patients présenteront également une rougeur du visage et leur peau sera rose.